

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTERE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX COMITE TECHNIQUE INTERINSTITUTIONNEL DE LUTTE CONTRE L'APATRIDIE EN RDC (CTLA)

Avis à manifestation d'intérêt : N°001/CTLA/OP/MKC/2023

Lieu : Kinshasa

Date de la publication : 20/07/2023

Date de clôture : 10/08/2023

SERVICE DE PRODUCTION D'UN SPOT PUBLICITAIRE SUR L'ADHESION DE LA RDC AUX CONVENTIONS DE LUTTE CONTRE L'APATRIDIE

I. CONTEXTE

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, en collaboration avec le HCR, a mis en place un Comité Technique Interinstitutionnel de Lutte contre l'Apatridie en sigle (CTLA) et se propose d'utiliser une partie des fonds de son projet pour **la production d'un spot publicitaire sur l'adhésion de la RDC aux conventions de 1954 sur les statuts des apatrides et de 1961 sur la réduction des cas des apatrides** qui servira de plaidoyer auprès des membres du Gouvernement et d'appui par la Société Civile pour amener la République Démocratique du Congo à adhérer aux dites conventions. Et aussi à servir de canal de faire connaître à toute la population cette thématique d'apatridie pour réduire cette situation en respectant l'enregistrement des faits d'état civil.

L'unité d'Exécution du Projet en sigle CTLA en collaboration avec les ministères impliqués lancent un avis de sollicitation à manifestations d'intérêt afin de sélectionner les services spécialisés pouvant répondre au besoin de collaboration restreinte.

L'objectif de la mission de collaboration est d'aider le Comité Technique Interinstitutionnel de Lutte contre l'Apatridie à accomplir bien ses objectifs poursuivis notamment celui de l'éradication de l'apatridie en RDC, et surtout l'adhésion de cette dernière aux deux Conventions.

Pour cela, le besoin se fonde sur les points suivants : Un spot publicitaire de 5 à 10 minutes, résumant le besoin attendu tels que énoncés ci-haut.

Les candidats intéressés à cette consultance sont appelés à fournir à la représentation du Comité un document de l'offre de service avec motivation

reprenant une déclaration sur leurs compétences et leurs expériences indiquant qu'ils sont qualifiés pour ce domaine de publicité communicationnel en annexant quelques illustrations qui peuvent être soit les brochures, dépliants, photos ou audio. Ou encore la description des services similaires, expériences dans ledit domaine, surtout le proforma avec prix global du travail etc...

II. ELIGIBILITE

Sont éligibles, les personnes morales ou physiques constituées conformément à la législation en vigueur.

Le service devrait mettre à la disposition du bureau de CTLA, un personnel qualifié dans le domaine de la communication et production des spots publicitaires.

Les services seront recrutés par la méthode de sélection fondée sur la qualité des services et le cout, conformément à nos procédures. Le Secrétariat permanent du Projet CTLA invite les services éligibles à manifester leur intérêt par l'envoi d'une offre technique, reprenant les spécifications de la production d'un spot.

L'offre devrait inclure les documents légaux de l'entreprise et le Relevé d'identité bancaire au nom de l'entreprise.

Les dossiers écrits en français, doivent être réceptionnés uniquement par courrier électronique aux adresses mails suivantes : ctiila.drc@yahoo.com et makmuanyo@gmail.com en indiquant clairement l'objet du mail :

« N° Appel à candidature, N° N°001/CTLA/OP/MKC/2023 ; **Avis à manifestation d'intérêt pour la production d'un spot publicitaire sur la lutte contre l'Apatridie** ».

III. CRITERES D'EVELUATION DE LA SELECTION

- A. La qualité du service
- B. Le prix
- C. Le délai de livraison
- D. La modalité de paiement
- E. Un exemplaire d'un spot déjà produit

Le Coordonnateur du Projet

Jean-Raphael LIEMA IMENGA